

Initiatives parlementaires

les moyens extraordinaires mis à sa disposition pour intervenir dans la vie privée des Canadiens.

À titre de parlementaire, je suis aussi très préoccupée par cette possibilité. C'est pourquoi, en rédigeant la loi, nous avons décrit avec soin, précision et clarté le mandat du SCRS ainsi que le rôle des divers services de contrôle.

Ce système de contrôle a évolué depuis 10 ans et permet vraiment de préserver l'intégrité de la conduite du SCRS. Les travaux que nous faisons maintenant nous permettront de juger si c'est bien le cas.

Outre le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, le bureau de l'inspecteur général peut garantir au solliciteur général que le SCRS respecte la politique, les procédures et les instructions ministérielles. Selon les normes internationales, notre système de contrôle et l'obligation de rendre compte sont les plus sévères au monde. Nous devrions en être fiers.

Voilà ce que les Canadiens nous ont demandé en 1994 et c'est ce qui assure l'équilibre du système. Voyons comment il fonctionne. S'il le faut, nous pourrions alors présenter des motions comme celle que nous étudions.

[Français]

Le président suppléant (M. Kilger): Comme il est 17 h 50, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre que, conformément à l'article 81(19) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LES ENFANTS VICTIMES DE LA PAUVRETÉ

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing) propose:

Que, del'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

—Monsieur le Président, comme vous l'avez mentionné, la motion que je propose aujourd'hui exhorte le gouvernement à envisager de réaffirmer son engagement à se donner comme objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens d'ici l'an 2000.

Le 24 novembre 1989, le député d'Oshawa de l'époque a proposé une motion très similaire qui se lisait comme suit: «Que la Chambre témoigne de son souci pour le million et demi d'enfants canadiens qui vivent dans la pauvreté et s'emploie à réaliser l'objectif d'éliminer la pauvreté chez les enfants du Canada d'ici l'an 2000.»

La motion a été adoptée à l'unanimité. Tous les députés présents ont voté en faveur de cette motion, donc pour que le pays s'engage à éliminer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

De ce débat est née Campagne 2000, une coalition d'organisations visant à faire appliquer cette mesure et à veiller à ce que le Canada prête dès aujourd'hui attention à ses ressources les plus précieuses, son gage d'avenir.

Comme beaucoup le savent, le nombre d'enfants canadiens vivant dans la pauvreté a augmenté depuis et s'élève actuellement à environ 1,3 million. Non seulement nous n'avons pas réussi à résorber la pauvreté chez les enfants, mais nous l'avons laissé s'accroître.

Les Canadiens qui se préoccupent du sort des enfants et les enfants eux-mêmes observeront le débat sur cette motion. Le Parlement d'aujourd'hui se préoccupe-t-il tout autant des enfants canadiens que celui de 1989? Tient-il à réduire et à éliminer la pauvreté chez les enfants canadiens, notre plus grande ressource? Considère-t-il que la situation des enfants pauvres au Canada est critique, ce qu'elle est indubitablement, ou se montrera-t-il froid et indifférent à la douleur de ces 1,3 million d'enfants canadiens?

À la fin de mon allocution, je solliciterai le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote, comme en 1989, dans l'espoir que le Parlement sera tout aussi déterminé aujourd'hui qu'il l'était en 1989 à aider les enfants du Canada. Nous ne nous entendons peut-être pas sur les moyens à prendre pour supprimer la pauvreté chez les enfants au Canada. Nous différons peut-être d'avis, sur les plans idéologique et économique, quant à la façon d'atteindre cet objectif des plus importants et des plus louables.

Il serait remarquable que quelqu'un ici n'appuie pas une motion visant à supprimer la pauvreté chez les enfants d'ici l'an 2000.

• (1755)

Je le répète, depuis 1989, la pauvreté chez les enfants s'est accrue au Canada et je voudrais donner une idée de la gravité de la situation en citant certaines statistiques. Je vais m'attarder là-dessus, car je suis persuadé que de nombreux Canadiens ignorent la gravité de ce problème au Canada. Ils ont peut-être une idée des chiffres en cause, mais je ne pense pas que beaucoup savent au juste à quel point le problème est profond et sérieux ni dans quelle mesure il est important pour le Canada, à long terme, étant donné les coûts socio-économiques qui découlent du fait qu'on ne s'attaque pas à ce problème social extrêmement grave à l'heure actuelle.

Le taux de décrochage scolaire au secondaire, chez les enfants de familles pauvres, est 2,5 fois supérieur à celui des enfants venant de familles à l'aise; les enfants de familles parmi les 20 p. 100 les plus pauvres sont deux fois plus susceptibles de vivre dans des logements inadéquats que ceux des familles parmi les 20 p. 100 les plus favorisés et 1,4 fois plus que les enfants de familles à revenu moyen.